



OPÉRATION
HABITAT QUALITÉ
GRAND PARIS SEINE OUEST

CONTACTER UN CONSEILLER

HABITAT QUALITÉ

Pour plus d'informations, les
conseillers Habitat Qualité sont à
votre écoute :



0800 10 10 21

Service & appel
gratuits



gpso.aideshabitat@urbanis.fr



Dans l'une des permanences de votre
choix, **sur rendez-vous** uniquement
via la page web :
www.aideshabitat-seineouest.fr/contact

- **Hôtel de ville de Boulogne-Billancourt:**
le mardi et le vendredi de 9h30 à 12h
- **Hôtel de ville de Chaville:**
le 3^{ème} vendredi du mois de 9h à 12h
- **Centre administratif d'Issy-les-Moulineaux:**
le lundi de 9h30 à 12h
- **Hôtel de ville de Meudon:**
le 2^{ème} mercredi du mois de 9h30 à 12h
- **Centre social Millandy de Meudon-la-Forêt:**
Le 4^{ème} mercredi du mois de 9h30 à 12h
- **CCAS de Sèvres:**
le 3^{ème} jeudi de chaque mois de 14h à 17h00
- **Centre administratif de Vanves:**
le mardi de 14h à 17h

ADAPTER
SON LOGEMENT
À LA PERTE DE MOBILITÉ



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE

MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

RÉNOVER,
c'est agir pour
un AVENIR DURABLE

AVANT



APRÈS

Avec l'Opération Habitat Qualité, Grand Paris Seine Ouest vous accompagne dans la conception et la réalisation des travaux d'adaptation de votre logement afin de vous aider à améliorer votre cadre de vie.

COMMENT AMÉNAGER MON LOGEMENT POUR POUVOIR Y VIVRE AVEC UNE MOBILITÉ RÉDUITE ?

QUELS TRAVAUX DOIS-JE RÉALISER POUR SÉCURISER MES DÉPLACEMENTS ET ÉVITER LES CHUTES ?

COMMENT ADAPTER MA SALLE DE BAIN OU MES SANITAIRES POUR EN FACILITER L'USAGE ?

VOUS ACCOMPAGNER

DANS VOTRE PROJET

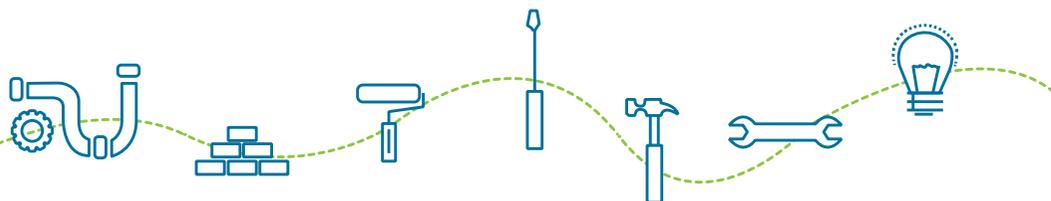
Avec l'Opération Habitat Qualité, vous pourrez bénéficier

- ◇ d'un accompagnement gratuit et personnalisé tout au long de votre projet assuré par des conseillers neutres et indépendants
- ◇ d'une aide financière pour tous travaux facilitant l'autonomie et les déplacements dans le domicile : installation d'une douche adaptée, de barres de maintien, de volets roulants...

LES CONDITIONS

D'ÉLIGIBILITÉ

- ◇ Résider dans l'une des 8 communes de Grand Paris Seine Ouest
- ◇ Être âgé de plus de 70 ans (ou de plus de 60 ans sur avis médical)
- ◇ Et/ou être en situation de handicap ou de perte de mobilité (avec justificatif médical ou carte d'invalidité sans âge ou niveau de dépendance minimum)
- ◇ Réaliser des travaux dans sa résidence principale (propriétaire ou locataire avec accord du bailleur)
- ◇ Avoir bénéficié des conseils et recommandations d'un ergothérapeute suite à une visite à domicile.



Selon votre situation, vous pourrez peut-être bénéficier de financements complémentaires (aides de l'Anah, du Conseil départemental, d'Action Logement, de la CNAV...). Le conseiller Habitat Qualité sollicitera pour vous toutes les aides financières disponibles.

COMMENT M^{ME} C. A FINANCÉ

LES TRAVAUX D'ADAPTATION

DE SA SALLE DE BAINS ?

Madame C. vit seule. Agée de 74 ans, elle a des difficultés à enjamber sa baignoire. Elle souhaite assurer sa sécurité, et adapter son logement en prévision d'une future perte d'autonomie. Son ergothérapeute lui a préconisé de remplacer sa baignoire par une douche à l'italienne avec sol antidérapant.



- ◇ Revenus : 800 €
- ◇ Travaux de remplacement de la baignoire par une douche adaptée
- ◇ Montant des travaux : 9 570 €
- ◇ Remboursement des frais d'ergothérapeute par GPSO : 200 €

- ◇ Montant des subventions accordées : 9 460 € (99 % du montant des travaux) dont GPSO 2 610 €, Anah 4 350 €, CNAV 2 500 €

Participation de Mme C. : 110 €
Total des aides : 9 660 €

MENER À BIEN MON PROJET

D'ADAPTATION EN 6 ÉTAPES

ÉTAPE 1

Premier contact et évaluation de ma situation avec un Conseiller Habitat Qualité

ÉTAPE 2

Visite à domicile d'un ergothérapeute

ÉTAPE 3

Définition du programme de travaux au regard des préconisations de l'ergothérapeute et choix des entreprises

ÉTAPE 4

Elaboration de mon plan de financement et dépôt de mon dossier de demande de subvention par mon conseiller Habitat Qualité

ÉTAPE 5

Démarrage des travaux

ÉTAPE 6

Fin des travaux et versement des subventions

À noter



- ◇ L'aide de GPSO est attribuée sans condition de ressources et n'est versée qu'après réalisation des travaux.
- ◇ Les travaux doivent être réalisés par des professionnels.
- ◇ Les travaux ne doivent pas commencer sans l'accord préalable des financeurs.
- ◇ Seuls les dossiers montés par les Conseillers Habitat Qualité mandatés par Grand Paris Seine Ouest pourront bénéficier des subventions intercommunales.